



## Inspection pédagogique régionale des Lettres

Document d'accompagnement pour le collège

# GLOSSAIRE

Ce glossaire reprend un certain nombre de termes utilisés dans les *Programmes*, qui sont susceptibles d'être entendus selon des acceptions diverses : son but est d'éviter le flottement interprétatif, et de proposer un langage commun. Il ne prétend donc être ni exhaustif, ni scientifiquement incontestable. Il se veut pratique avant tout et n'arbitre que selon la pratique lorsque plusieurs terminologies et conceptualisations sont possibles.

Les termes marqués d'un \* sont réservés aux professeurs ; il n'est pas nécessaire de les enseigner aux élèves.

### ***I - Contenus généraux : lecture, écriture, oral***

#### **Acte de parole\***.

Action qu'accomplit la parole par son insertion dans le discours et son fonctionnement pragmatique. *Dire, c'est faire* : ceci implique des stratégies énonciatives. Ex. assertion, promesse, explication, demande... (en termes plus techniques, cf. illocutoire).

#### **Applications\***.

Mises en pratique de tous ordres, qui visent à construire les compétences, à amener l'élève à assimiler des savoirs et des savoir-faire.

#### **Capacités\***.

Ensemble organique de compétences.

#### **Compétences\***.

Séries de savoir-faire acquis en situation d'apprentissage et permettant de former des capacités.

#### **Français langue seconde\***.

Langue enseignée à des élèves de langue étrangère (ou allophones) plongés dans la communauté linguistique française, en prenant en compte les spécificités de cet enseignement en contexte scolaire. A la différence du **français langue étrangère**, exclusivement centré sur l'acquisition linguistique, la langue française est ici à la fois objet d'étude et outil d'apprentissage des autres objets d'étude. L'enseignement du français langue seconde (FLS) au collège, instrument d'intégration scolaire, fait l'objet d'un *Document d'accompagnement* spécifique.

#### **Lecture analytique\***.

On appelle lecture *analytique* une lecture qui se fonde sur une analyse, construite avec méthode, d'un extrait ou d'une œuvre courte. Elle amène l'élève à formuler des hypothèses que l'étude du texte permet d'infirmer ou de confirmer, dans un processus de construction du sens. On peut employer également, dans un sens équivalent **lecture détaillée** ou **méthodique**.

#### **Lecture cursive\***.

On appelle lecture cursive la forme usuelle de la lecture. Elle se fait selon les besoins, la fantaisie, le gré de chacun, sans ordre ni rythme imposés, sans interruption autre que l'humeur, la disponibilité ou l'intérêt du lecteur.

Le but de tout travail sur la lecture étant de rendre l'élève lecteur, la lecture cursive est ce que

les apprentissages scolaires visent à nourrir et enrichir. Tout élève qui entre au collège est déjà, si peu que ce soit, lecteur. Il est donc essentiel de prendre en compte ses compétences de lecture cursive au lieu de les ignorer ou de les refouler.

**Lecture documentaire\*.**

On appelle lecture documentaire toute lecture visant la recherche d'informations et de renseignements. Pour être efficace, elle doit savoir sélectionner les documents en fonction d'un but, et y chercher des informations précises.

**Projet pédagogique\*.**

Mise en œuvre du programme sur une année, dans et pour une classe déterminée.

**Séquence, ou séquence didactique\*.**

Ensemble de séances successives et continues visant un objectif commun.

**Situation de communication.**

Situation dans laquelle sont échangés des messages.

**Situation d'énonciation.**

Ensemble des facteurs (moment, nombre et personnalité des locuteurs, buts poursuivis...) qui déterminent la production d'un discours.

**Usage\*.**

Ensemble des habitudes discursives façonnées par les communautés linguistiques et culturelles. Les schémas (narratifs, descriptifs, argumentatifs, etc.), les genres, les motifs, les topoï et les formes diverses de la stéréotypie sont des produits de l'usage.

[Retour au Sommaire B.O.](#)

## ***II - Outils de la langue***

**Acte de parole\*.**

Action qu'accomplit la parole par son insertion dans le discours et son fonctionnement pragmatique. Dire, c'est non seulement représenter le monde mais aussi agir sur lui et sur autrui. Ex. : assertion, promesse, explication, demande... (en termes plus techniques, cf. « illocutoire »). On distingue les actes de parole directs (promettre, ordonner, etc.) et les actes de parole indirects.

**Apposition.**

Cette fonction exprime la relation entre le mot (ou groupe de mots) apposé et le mot auquel il est mis en apposition, relation identique, pour le sens, à celle qui lie l'attribut et le terme auquel il renvoie, mais différente du point de vue syntaxique, car elle n'est pas établie par le verbe.

**Argumentation.**

Production de discours visant à convaincre ou persuader un auditoire. Résultat de cette production.

**Aspect.**

Catégorie grammaticale qui marque un point de vue sur le procès exprimé par le verbe, indépendamment du temps verbal. Le procès peut être ainsi envisagé comme accompli ou non accompli ; il peut aussi être envisagé dans son commencement (aspect inchoatif), dans son déroulement (aspect duratif), dans sa répétition (aspect itératif), dans son achèvement (aspect terminatif).

**Attribut du sujet.**

Mot (ou groupe de mots) qui désigne syntaxiquement une qualité attribuée au sujet par l'intermédiaire d'un verbe, appelé attributif.

**Auteur.**

Celui qui produit texte ou image. L'auteur est du domaine de la réalité sociale, par opposition au *narrateur* dans un récit, qui est construit par le texte.

**Axiologique.**

Désigne, d'une manière générale, les systèmes de valeurs, morales, esthétiques, intellectuelles, etc., et, plus spécifiquement, le lexique utilisé pour décrire des univers de valeurs ou exprimer des jugements de valeurs.

**Champ lexical.**

Ensemble de mots ou expressions se rapportant à un même thème ou à un même univers d'expérience.

**Complément d'agent.**

Complément du passif, introduit par les prépositions *par* ou *de*.

**Complément circonstanciel.**

Complément de phrase, que l'on peut supprimer ou déplacer.

**Complément essentiel.**

Complément du verbe, qui fait partie du groupe verbal, que l'on ne peut ni supprimer ni déplacer. Les compléments d'objet sont essentiels, mais également certains compléments de lieu ou de temps que l'on ne peut déplacer.

**Complément de détermination.**

Mot ou groupe de mots qui détermine le sens d'un autre mot ou groupe de mots, en général pronominal ou adjectival, en spécifiant la destination, l'usage, le point de vue, la relation, la possession, etc.

**Complément d'objet premier et complément d'objet second.**

Complément essentiel du verbe, le complément d'objet désigne sémantiquement la personne ou la chose auxquels s'applique le procès indiqué par ce verbe. Dans le cas où certains verbes admettent dans la même construction deux compléments d'objet (direct et indirect ou deux indirects), on distingue, pour le sens, le complément d'objet premier et le complément d'objet second.

**Connecteur.**

Mot ou locution de liaison qui joue le rôle d'organisateur textuel. Il existe des connecteurs spatiaux, temporels et logiques.

**Déictiques\*.**

Éléments linguistiques qui se réfèrent aux coordonnées de la situation d'énonciation : la personne ("je", "tu"), l'espace ("ici"), le temps ("maintenant"). Pronoms, adverbes, locutions adverbiales, démonstratifs peuvent servir de déictiques lorsqu'ils sont marqueurs de l'énonciation. Leur sens se définissant par la situation d'emploi, ils constituent une inscription du discours dans la langue.

**Description.**

Production de discours rendant compte des composantes et caractéristiques d'un objet quel qu'il soit (être, chose, ensemble complexe). Résultat de cette production.

**Destinataire.**

- a. Dans la communication, celui à qui est destiné le message.
- b. Dans le cas particulier du récit, personnage au profit duquel s'accomplit la mission réalisée par un protagoniste.

**Dialogue.**

Ensemble de répliques, mutuellement déterminées, qu'échangent des personnages. La présentation typographique du dialogue est différente s'il fait partie du récit (guillemets qui le bornent, tirets pour signaler les changements d'interlocuteurs) ou s'il appartient au théâtre (alinéas précédés des noms des personnages, et parfois de didascalies).

**Didascalies.**

Indications scéniques données par le producteur du texte, et qui permettent d'imaginer, à la lecture de la pièce de théâtre, ce que voit le spectateur.

**Discours.**

Toute mise en pratique du langage dans une activité écrite ou orale. Par extension, on parle de *discours iconique* à propos des langages visuels.

Benveniste parle de *discours* au sens d'*énoncé en prise avec la situation d'énonciation*, donc dans un sens plus restrictif. Pour éviter les confusions, on gardera le sens général de *discours*, et l'opposition de Benveniste *discours/récit* est remplacée par *énoncé ancré dans la situation d'énonciation / énoncé coupé de la situation d'énonciation*.

**Doublet.**

Couple de mots issus d'une même racine latine, l'un étant de formation populaire, l'autre de formation savante.

**Ellipse narrative\*.**

Procédé qui consiste à omettre volontairement une étape dans la narration des événements.

**Emetteur.**

La personne (individuelle ou collective, humaine ou figurée) qui émet un message ; à distinguer de l'auteur d'un texte, avec lequel généralement il ne se confond pas.

**Enoncé.**

Par opposition à l'**énonciation**, comprise comme acte de mise en œuvre du langage, l'énoncé en est le résultat, indépendamment de sa dimension (phrase ou texte).

**Epithète.**

Fonction exercée par un mot ou un groupe de mots qui, sur le plan sémantique, indique une qualité de la personne ou de la chose dont on parle, et qui, sur le plan syntaxique, entre dans la constitution d'un groupe nominal.

**Explication.**

Production de discours visant à analyser et faire comprendre un processus. Résultat de cette production.

**Formes de discours.**

Suivant les finalités de l'énonciation, les discours adoptent des dominantes différentes : c'est en ce sens qu'on parle ici de discours narratif, descriptif, explicatif, argumentatif, pour les formes les plus évidentes.

- Le discours narratif rapporte un ou des événements et les situe dans le temps.
- Le discours descriptif vise à nommer, caractériser, qualifier.
- Le discours explicatif cherche à faire comprendre.
- Le discours argumentatif valorise un ou plusieurs points de vue, une ou plusieurs thèses.

On peut trouver diverses formes de discours dans un même texte.

**Formes de phrases.**

Une phrase est obligatoirement soit à la forme affirmative soit à la forme négative.

On dit qu'une phrase est à la forme négative quand la négation simple ou composée qui s'y trouve porte sur l'ensemble de l'énoncé. L'affirmation est réparable du point de vue formel au fait qu'il n'y a pas de marque négative dans l'énoncé.

Une phrase est à la forme emphatique quand un mot ou un groupe de mots est mis en relief par sa place inhabituelle (détachement ou anticipation) ou par une tournure grammaticale qui l'encadre ou le présente.

### Formes de progression dans le texte\*.

On distingue trois sortes de progressions, suivant lesquelles s'enchaînent les informations dans le texte.

On les appelle **progressions thématiques** :

- La progression à thème constant : le thème reste le même, mais une série de propos apporte des informations différentes ;
- La progression linéaire : le propos du premier énoncé devient le thème du deuxième, le propos du deuxième énoncé devient le thème du troisième, et ainsi de suite ;
- La progression à thème éclaté : les différents thèmes se rattachent à un même thème qui les englobe tous, exprimé ou non : l'hyperthème.

### Genre.

Grande catégorie de texte, définie par des propriétés formelles et sémantiques.

Les genres ne sont pas exclusivement littéraires : le récit se trouve dans un article de journal ou dans un histoire drôle aussi bien que dans le roman ; la lettre, ou genre épistolaire, peut être celle du roman par lettres mais aussi bien celle de la correspondance privée ou d'affaires ; la poésie comme attention particulière portée au signifiant peut être dans la forme versifiée, mais aussi en prose, dans des chansons, des récits d'enfants, aussi bien que dans des recueils de poèmes... Une approche cohérente des genres veille donc à faire comparer leurs manifestations dans le quotidien et leurs réalisations littéraires, dans une perspective de poétique générale.

### Groupe.

Ensemble constitué autour d'une base (ou noyau, ou tête) suivie ou précédée de déterminants.

Cf. les [fiches](#) mises au point par la Commission d'harmonisation des terminologies grammaticales entre français et langues vivantes. :

La notion de *groupe* est largement utilisée en français et en langues vivantes. Il a été proposé de parler de **groupe** pour un ensemble constitué autour d'une base (ou noyau, ou tête) suivie ou précédée de.

On parlera de **groupe nominal** quand la base est un **nom**, de **groupe prépositionnel** quand la base est une **préposition** (Ex. *Il a refusé de me recevoir à cause de sa maladie.*), de **groupe adjectival** quand la base est un **adjectif**. (Ex. *Il est capable de partir.*). On parlera de **groupe verbal** pour désigner le **verbe accompagné de compléments essentiels ou indispensables** (déterminants, en allemand).

### Groupe nominal.

Groupe de mots organisés syntaxiquement autour d'un nom. Le groupe nominal minimum est constitué par le déterminant et le nom commun.

### Histoire.

Contenu du récit. Les principaux éléments qui font l'histoire sont le temps, le lieu, les personnages, les événements.

### Hyperonyme\*.

Mot qui en inclut sémantiquement un autre, qui est l'hyponyme du premier. La relation d'hyperonymie va du plus général au plus spécifique.

### Message.

Objet et contenu de l'acte de communication.

### **Modalisation.**

Ensemble des moyens d'expression qui permettent d'explicitier les attitudes du sujet d'énonciation par rapport à son énoncé. Plus spécifiquement, la modalisation désigne le degré d'adhésion du sujet à ce qu'il énonce. Les moyens linguistiques de la modalisation sont variés: verbes modaux (pouvoir, devoir...), verbes à valeur modale (sembler, paraître...), valeurs et modes verbaux (conditionnel, indicatif, subjonctif), adverbes (peut-être, certainement...), adjectifs qualificatifs (certain, probable, possible, improbable...), guillemets (vous avez la « solution » ?), intonation, etc.

### **Narrateur.**

Celui qui raconte. Le narrateur appartient au texte, par opposition à l'*auteur*.

### **Narration.**

Production de discours rapportant des événements. Résultat de cette production.

### **Niveaux de langage.**

On admet en général trois niveaux de langage : le niveau soutenu, le niveau courant ou neutre, le niveau familier. Ces différents niveaux de langage, qui renvoient à une situation de communication, sont donc tous trois acceptables, pourvu qu'ils soient en accord avec la situation donnée. On emploie aussi l'expression " **registres de langue**".

### **Personnage.**

Personne fictive représentée dans une œuvre, à ne pas confondre avec la *personne réelle*.

### **Phrase.**

Structure grammaticale de l'énoncé minimal (il n'est pas de plus court énoncé que la phrase). Elle est ponctuée à l'oral par une forte pause de la voix. A l'écrit, elle est délimitée, dans les conventions actuelles de la ponctuation, au début par une majuscule et à la fin par un point.

### **Phrase complexe.**

Phrase comportant plusieurs propositions, jointes par parataxe (juxtaposition ou coordination) ou hypotaxe (subordination).

### **Phrase non verbale.**

Phrase ne comportant pas de verbe. Cette appellation inclut la phrase nominale, mais aussi les phrases constituées d'autres mots que le verbe et le nom.

### **Phrase verbale.**

Phrase comportant un ou plusieurs verbes.

### **Phrase simple.**

Phrase ne comportant qu'une proposition. On ne peut pas distinguer la phrase simple de la proposition indépendante.

### **Point de vue.**

- Dans le discours descriptif, angle de vue : situation particulière d'où regarde celui qui décrit.
- Dans le discours narratif, angle selon lequel on raconte. L'expression est alors synonyme de **focalisation**. Dans la *focalisation externe*, le regard du narrateur est objectif et s'en tient aux apparences, il en dit moins que ne sait le personnage ; dans la *focalisation interne*, le narrateur ne dit que ce que sait le personnage ; dans la *focalisation zéro*, le narrateur en sait et en dit plus que ce que savent les personnages.
- Dans le discours argumentatif, *point de vue* signifie *opinion, thèse que l'on*

*défend.*

### **Propos.**

L'information nouvelle par rapport à l'information de départ. Ce qu'on dit du thème.

Cf. les [fiches](#) mises au point par la Commission d'harmonisation des terminologies grammaticales entre français et langues vivantes :

*Thème/propos ou \*rhème* : Le terme de *thème* est utilisé dans l'analyse textuelle pour désigner le point de départ d'un énoncé, ce dont on parle ; le terme de *propos* (ou *rhème*), pour désigner ce qu'on dit du thème, c'est-à-dire les informations nouvelles par rapport au point de départ de l'énoncé.

En **anglais**, le propos est appelé **commentaire**. Les termes de *thème/rhème* sont utilisés dans le cadre d'une analyse textuelle (ou sémantique, ou rhétorique).

Il faut souligner le lien étroit qui existe en **russe** entre la division en thème et rhème et l'ordre des mots. Il est intéressant de montrer aux élèves russisants que le rôle joué en français par l'article peut l'être en russe par l'ordre des mots.

### **Proposition.**

Groupe de mots qui constitue une unité de base de la phrase.

Cf. les [fiches](#) mises au point par la Commission d'harmonisation des terminologies grammaticales entre français et langues vivantes :

*Propositions principale, subordonnée, indépendante* : Ces termes sont d'usage en français dans l'analyse des phrases.

Deux langues (allemand, arabe) n'utilisent pas ces termes. Elles parlent de **phrases ou propositions, et d'éléments dépendants ou subordonnés**.

*Ex. : Aujourd'hui, en dépit du beau temps, je préférerais que nous restions à la maison.*

A l'analyse : **phrase comportant deux propositions** : une proposition principale (Aujourd'hui, en dépit du beau temps, je préférerais), et une proposition subordonnée (que nous restions à la maison), on préfère dans ces langues celle de : **phrase comportant un élément subordonné** (que nous restions à la maison), **dépendant du verbe** (je préférerais).

### **Proposition subordonnée conjonctive circonstancielle.**

Proposition subordonnée introduite par une conjonction de subordination, ayant une fonction de complément circonstanciel de temps (subordonnée temporelle), de cause (subordonnée causale), de conséquence (subordonnée consécutive), de but (subordonnée finale), d'hypothèse ou de condition (subordonnée hypothétique ou conditionnelle), de concession ou d'opposition (subordonnée concessive), ou de comparaison (subordonnée comparative).

### **Proposition subordonnée conjonctive complétive.**

Proposition subordonnée introduite par la conjonction de subordination *que*. Elle se caractérise par ses fonctions de complément d'objet, complément de détermination, sujet ou attribut du sujet.

### **Récepteur.**

Celui qui reçoit et interprète un message. On le distingue du destinataire : on peut être récepteur d'un message qui ne vous était pas destiné.

### **Récit.**

Énoncé dans lequel les différentes formes de discours sont mises en œuvre pour rapporter une histoire.

Benveniste parle de *récit* au sens d'*énoncé indépendant de la situation d'énonciation*, donc dans un sens plus restrictif. Pour éviter les confusions, on gardera le sens général.

### **Récit complexe.**

Récit où les différentes formes de discours s'entrecroisent, où la structure narrative classique est bouleversée, et qui peut être le produit de plusieurs narrations qui se juxtaposent ou se hiérarchisent.

**Reprises\*.**

Désigne les divers moyens (anaphoriques, lexicaux) par lesquels le texte assure sa cohérence de phrase en phrase.

**Structure narrative.**

La structure narrative élémentaire est la transformation d'une situation initiale (indiquée par un énoncé d'état) par une action (indiquée par un énoncé de "faire") qui aboutit à une situation finale (indiquée par un nouvel énoncé d'état).

**Substitut du nom.**

Pronom ou groupe nominal remplaçant un nom ou un groupe nominal identifiable dans l'énoncé sous une autre forme. La chaîne substitutive est formée par l'ensemble des substituts qui renvoient dans un énoncé à un même élément premier.

**Sujet.**

Mot (ou groupe de mots) qui, sur le plan syntaxique, commande l'accord du verbe.

**Texte.**

Forme concrète sous laquelle se présente un discours, ou un segment d'un discours. Tout texte, littéraire ou non, a un auteur et une structure l'organise comme un "tout de signification". On le distinguera d'*œuvre*, qui s'emploie pour les textes perçus comme littéraires, et qui donc implique un jugement de valeur. On le distinguera aussi de *genre*, qui désigne des grandes catégories de textes, même si le mot s'emploie parfois en ce sens. Un texte mêle diverses formes de discours ; il peut arriver qu'aucune n'y apparaisse comme dominante.

**Thème.**

Ce dont on parle. L'information de départ dans un énoncé.

Cf. les [fiches](#) mises au point par la Commission d'harmonisation des terminologies grammaticales entre français et langues vivantes.

**Types de phrases.**

On classe les phrases selon les différents actes de parole qu'elles permettent d'accomplir. On distingue ainsi le type déclaratif (l'assertion), le type impératif ou injonctif (l'ordre), le type interrogatif (l'interrogation), le type exclamatif (l'exclamation).

*Type impératif* : cf. les [fiches](#) mises au point par la Commission d'harmonisation des terminologies grammaticales entre français et langues vivantes :

La nomenclature des types de phrases (déclaratif, interrogatif, impératif ou injonctif) est une nomenclature de structuration syntaxique. L'appellation *phrase de type injonctif* semble préférable à celle de *phrase de type impératif*, pour éviter toute confusion : le verbe de la phrase de type injonctif n'est pas nécessairement à l'impératif. Il peut être au subjonctif (*Qu'ils sortent!*), ou à l'indicatif (*Je parle !*). La phrase de type injonctif peut être aussi une phrase non verbale – ou nominale – (*Dehors!*).

Il est nécessaire de bien distinguer le niveau syntaxique et le niveau sémantique. L'injonction peut aussi s'exprimer par des phrases qui ne sont pas de type injonctif, mais de type déclaratif : *Je vous demande de vous arrêter*, ou interrogatif : *Est-ce que vous n'allez pas bientôt vous taire ?*

**Valeur des temps.**

Les temps (formes verbales) présentent le procès de façons différentes, suivant l'aspect et suivant la relation qui existe ou non, dans l'énoncé, avec la situation d'énonciation. Ce sont ces présentations que l'on appelle *valeurs*.

Le passé simple ne s'emploie que dans l'énoncé indépendant de la situation d'énonciation (dans le "récit" selon Benveniste), le passé composé, pour son emploi classique, dans l'énoncé en prise avec celle-ci (dans le "discours" selon Benveniste). Ces deux temps ont donc des valeurs différentes du point de vue de l'énonciation. Leurs valeurs aspectuelles sont également différentes dans l'emploi classique, le passé composé impliquant une répercussion du procès sur le moment de l'énoncé.

Dans l'usage contemporain, le passé composé a souvent aussi la même valeur que le passé simple : tous deux présentent le procès comme borné dans le temps et sous un éclairage de premier plan.

Voir aussi la [liste des notions](#) pour l'étude de la langue en classe de seconde.

[Sommaire français au collège](#)

